Le Collège Rollin.

Numéro d'inventaire : 1979.35946
Type de document : article
Éditeur : Les Amis de Paris
Date de création : 1916 (restituée)
Description : Feuille découpée dans un journal.
Mesures : hauteur : 316 mm ; largeur : 145 mm
Notes : Qui doit financer le collège ?
Mots-clés : Comptabilité d’établissements d’enseignement
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Paris
Nom du département : Paris
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1
Lieux : Paris, Paris

terrains boisés, puisqu'un terrain boisé est nécessaire (la voirie de Bondy a été proposée), où l'on puisse édifier ce laboratoire, mais il paraît, c'est du moins M. le Directeur du Laboratoire municipal qui le dit, que ces terrains sont trop éloignés et que le transfert des projectiles est dangereux.

Nul ne songe à contester ce danger, mais on comprend moins facilement qu'il soit plus dangereux de transporter des projectiles de Paris à Bondy qu'à Vincennes ; et, puisque tous ces projectiles viennent du front, souvent de très loin, il serait, semble-t-il, plus simple de ne pas les transporter jusqu'au centre de la capitale et de les examiner dans les environs, dans un endroit écarté et non au milieu d'une promenade.

Le Collège Rollin.

Au nom de la 4e commission du Conseil municipal (enseignement et beaux-arts), M. Deville, conseiller municipal, vient de déposer un rapport concluant à un projet de délibération, dont voici l'article premier : « La Ville de Paris cessera d'assumer la gestion et le payement des excédents de dépenses du collège Rollin, à la fin de l'année scolaire 1915-1916. » Conséquemment, l'existence de cet établissement va être remise en discussion à l'Hôtel de Ville ; car il représente au budget municipal une dépense annuelle de 500.000 francs.

En effet, Paris est l'unique commune de France qui, ayant bâti l'immeuble de l'avenue Trudaine et supporté seule la dépense qui atteignit près de cinq millions, paye intégralement les frais, tous les frais, externat et internat, d'un collège d'enseignement secondaire en déficit. Depuis vingt ans se succèdent des améliorations apportées aux traitements du personnel administratif et pédagogique, des concierges et des gens de service ; l'État décrète, et la Ville paye sans le moindre droit d'avis. Elle paye annuellement 72,000 francs de bourses créées par elle ; et la presque totalité des bourses d'internat échoit à des bénéficiaires venus de la province. Pendant sept années, il est vrai, de 1879 à 1885, elle a connu des excédents de recettes, mais qui ne dépassèrent pas, au total, quelque cent mille francs, et qu'elle n'a plus revus. Et lorsque, lasse de consentir des sacrifices toujours croissants à une convention toujours mystérieuse, elle se décide à la dénoncer, les bureaux de l'Instruction publique découvrent enfin que jamais, au sujet du collège Rollin, traité ne fut passé entre l'État et elle. Comme on le voit, cette découverte constitue une importante contribution — dans le sens dispendieux du mot — à notre histoire administrative.

La Ville a le droit pour elle, indubitablement. Cela constaté, nous nous sentons à l'aise pour souhaiter que l'assemblée municipale ne ferme pas les yeux à d'autres considérations qui sont de conséquence. Il ne lui saurait échapper, certes, que cette sorte de questions ne se réduit pas au doit et avoir. « La Ville de Paris, écrit l'honorable rapporteur, possède de nombreux établissements d'enseignement secondaire. » A la vérité, elle a toujours eu la coquetterie d'entretenir celui-ci largement — et même avec quelque munificence — mais elle n'en possède aucun autre de plein exercice. Admettons, pour un instant, qu'elle pousse les choses à l'extrême et change, au 1er octobre, l'affection de son immeuble. Du même coup, elle éteint un foyer de culture classique et scientifique auquel, de père en fils, les habitants de plusieurs quartiers demeurent fidèles, et qui, en 1913-1914, réunissait encore près de treize cents élèves.

Ce n'est pas tout. A un personnel d'élite, administratif et enseignant, que la Ville a longtemps comblé de ses faveurs et qui maintient son collège aux premiers rangs, elle signifie sa volonté, six mois d'avance : « Je ne vous connais plus ; retournez à l'État. » En sorte que les uns, qui touchaient au terme de leur carrière, mais pouvaient encore compter sur quelques années pour panser les blessures que la guerre a faites dans leur famille, se trouveront dans le cas d'accepter une retraite prématurée et deux fois douloureuse, tandis que les autres iront où l'Université les pourra recueillir, en quelque poste de la banlieue, méditer sur les vicissitudes de la générosité municipale. Mais laissons le personnel, et considérons la clientèle. Parce qu'avant la guerre une centaine d'internes manquaient au collège Rollin, voilà un millier d'externes expédiés deux fois le jour à Chaptal, à Voltaire, à Charlemagne, le grand lycée Condorcet étant au complet. Mais où iront les enfants du quartier Poissonnière, qui recherchent les humanités? Où se dirigeront les cent cinquante élèves de l'établissement de l'avenue Trudaine, qui débarquent chaque matin à la gare du Nord et de l'Est? Il n'est pas douteux que la suppression du collège Rollin ne lèse gravement les intérêts d'une notable partie de la population.

Au reste, nous nous plaisons à penser qu'un accommodement interviendra entre la Ville et l'État. Une subvention raisonnable, appuyée de quelques réformes nécessaires, assurera bientôt au collège Rollin la continuation de sa brillante carrière.

Décembre 1914

INFORMATIONS

Au Louvre.

Quand le musée du Louvre rouvrira ses portes, nous y verrons bien des choses nouvelles, notamment la *Ravaudeuse* de Ribot et deux très belles aquarelles de Barye.

Et nous verrons d'autre part, au Luxembourg, dans la salle des nouveaux dons, la *Guinguette de* Van Gogh et la *Femme vue de dos* de Toulouse-Lautrec.

Ces deux musées ont été ainsi enrichis par le député Pierre Goujon, tombé au champ d'honneur.

C'est par un testament daté des 1er et 2 août 1914 — de l'heure du départ — et écrit d'une main qui ne tremblait pas que le vaillant et prévoyant député-soldat avait pris tranquillement ces dispositions.

Au moment où il allait donner sa vie à la France, il pensait qu'il pouvait encore lui donner quelque chose : ce qu'il aimait le plus dans ses collections.

Pour nos Musées.

Paris a pu recueillir deux précieuses reliques qui ont échappé aux pillages des Allemands en Belgique.

Quelque temps avant la guerre, en effet, M. Henri Duval, le célèbre collectionneur de Liége, avait eu l'idée d'offrir à l'État français et à la Ville de Paris deux des joyaux de sa collection à la fois documentaire et artistique.

L'un est la maquette en terre cuite de la fameuse statue équestre de Louis XIV, que Girardon avait exécutée pour la place Louis-le-Grand, aujourd'hui place Vendôme, et qui avait disparu pendant la Révolution. C'est là un souvenir parisien d'une inestimable valeur historique et artistique.

L'autre est une superbe épreuve de Saint-François d'Assise à la double croix de Lorraine, de J. Callot, pièce unique, qui provient du célèbre cabinet de Quentin de Lorangère.

L'Hôtel Astoria.

On reparle beaucoup de l'hôtel Astoria, et notre dernier article n'est pas étranger à la levée de boucliers qui finira bien par avoir raison du monstre.

A ce propos, un de nos lecteurs, membre des « *Amis de Paris* » et de l'Institut, nous fait une [illegible]

Les Souvenirs de la Guerre.

La commmission du Vieux Paris, qui n'avait plus siégé depuis le mois d'août 1914, s'est réunie et a décidé de créer des archives parisiennes de la guerre, et déjà MM. le docteur Capitan et Magne viennent de lui apporter pour ces archives un premier document : un plan de notre ville, sur lequel sont indiqués avec précision les points que frappèrent les projectiles des taubes et des zeppelins et où tombèrent quarante-quatre victimes — dix tués et trente-quatre blessés — de ces attentats.

Les éléments de toute nature présentant quelque intérêt pour la formation de ces archives parisiennes de la guerre seront recueillis par la commission.

On ne doit pas oublier que la bibliothèque Lepeletier-Saint-Fargeau reçoit avec reconnaissance tous les documents et objets relatifs à la guerre actuelle.

A la mémoire d'Augé de Lassus.

Tous les amis de notre regretté vice-président étaient réunis à l'église de l'Assomption à l'occasion du bout de l'an célébré à sa mémoire ; ils ont pu ainsi donner à sa veuve un nouveau témoignage de regrets et de sympathie.

M. le curé Hennebique prononça une fort touchante allocution, et le maître Saint-Saëns tenait l'orgue avec une maîtrise particulièrement émue.

Nous reparlerons bientôt du monument qui sera élevé à la mémoire de notre cher disparu.

A la Bibliothèque de la Ville.

Puisque nous venons de parler de la Bibliothèque de la Ville, signalons une charmante idée de M. Marcel Poëte : le conservateur de la bibliothèque réunit en un fonds spécial, rue de Sévigné, tous les documents que ses collections de l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau possèdent sur nos promenades et jardins.

Et il y en a plus qu'on ne saurait croire, de ces documents, cartes, plans, dessins, devis, mémoires, aquarelles, estampes. Et ils ne racontent pas seulement l'histoire de nos jardins parisiens d'aujourd'hui, d'hier ou d'avant-hier. Ils montrent ce qu'étaient ces jardins sous le second Empire, sous Louis-Philippe et la Restauration, sous Napoléon, sous la Révolution et bien avant.

En les feuilletant, on voit toutes les merveilles dont Le Nôtre embellit Paris, et aussi celles du temps si gracieux de la Renaissance, où les parterres du Louvre et les boulingrins du Cours-la-Reine étaient d'exquis chefs-d'œuvre d'art, et, plus anciennement encore, les fantaisies charmantes de nos jardins du moyen âge.

La collection est ravissante. Elle peut inspirer aussi bien les poètes que les horticulteurs en quête de rénovations artistiques et florales.